

## Les infirmiers préfèrent gagner moins et travailler moins

**Contrariant les plans du gouvernement, la plupart des infirmiers ont choisi la retraite plutôt que la hausse de salaire.**



**A** 54 ans, Christine, 32 ans d'hôpital, infirmière urgentiste à 80% pour 2 000 euros net mensuel a décidé d'arrêter le plus tôt possible :

« Je ne me sens pas de travailler jusqu'à 62 ans aux urgences, ça me paraît trop difficile. A la retraite, je ne toucherai peut-être pas beaucoup car j'ai fait du temps partiel, alors je travaillerai en intérim. »

### « Marché de dupe »

Leur niveau licence pouvant désormais être reconnu (une revendication de 1979), les [266 000 infirmiers](#) <sup>[1]</sup> de la fonction publique avaient le choix, avant le 31 mars, entre deux options :

- passer en catégorie A : **augmentation salariale et maintien en activité jusqu'à 62 ans** (60 ans avant la réforme des retraites) ;
- rester en catégorie B : **salaire fixe et possibilité de partir prématurément**, à 57 ans

(55 ans avant la réforme des retraites, en moyenne 56,4 ans).

Les infirmiers des hôpitaux publics ont eu six mois pour se décider et, au final, ils ont majoritairement opté pour la deuxième option : selon le Syndicat national des professionnels infirmiers (SNPI), les deux tiers ont préféré conserver leur retraite anticipée. Ils seraient 55% selon la Fédération hospitalière de France.

Ce résultat est contraire aux prévisions du gouvernement qui, selon Les Echos, prévoyait que deux tiers des infirmiers choisissent la catégorie A.

Les résultats ont varié d'un hôpital et d'un service à l'autre en fonction de l'âge du personnel. Globalement, « les moins de 40 ans ont choisi l'augmentation et les plus de 50 ans la retraite anticipée » explique Thierry Amouroux, secrétaire général du SNPI.

Pour Jacques Gabel, infirmier psychiatrique au CHU de Montpellier, la question ne s'est pas posée :

« Comme la plupart des personnes de mon âge, je n'ai pas changé de catégorie. Je n'aurais pas voulu travailler plus longtemps, d'autant que la revalorisation salariale est ridicule. C'est un marché de dupe. »

A 50 ans, au dernier échelon de la catégorie B, il gagne 2 400 euros net par mois, pour 35 heures hebdomadaires de nuit. Il dit « aimer son métier » mais ne se voit pas l'exercer cinq ans de plus.

Au contraire, pour les jeunes professionnels, la revalorisation salariale semblait plus sûre qu'une promesse de retraite anticipée à consommer trente ans plus tard.

## Les infirmiers préfèrent gagner moins et travailler moins

### « Des conditions de travail de plus en plus difficiles »

Le choix a été plus difficile pour les infirmières entre 40 et 50 ans, mères de famille, ayant connu les interruptions de carrière ou le temps partiel, parfois déjà fatiguées par leur métier.

L'argument pécuniaire n'a pas convaincu tout le monde de travailler plus longtemps. « Il y en a qui ont refusé de passer en catégorie A, car elles voulaient arrêter le plus tôt possible », avance Thierry Amouroux.

C'est le cas de Carmen, 47 ans, infirmière au service ophtalmologie maxillofaciale à l'Hôtel-Dieu, à Paris, après vingt ans passés aux urgences :

« J'ai choisi la catégorie B, à mon grand désespoir, car cela fait vingt ans que je milite pour la revalorisation. C'est un choix personnel qui, dans quelques années, représentera une perte de 200 euros par mois. Mais j'ai 47 ans et je ne m'imagine pas exercer encore vingt ans.

Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles et je ressens une perte des acquis théoriques au fil des ans. La médecine évolue rapidement mais la formation continue n'est plus assurée correctement car on ne laisse pas aux gens la possibilité de dégager du temps pour cela.

Mais c'est un non-choix, on a décidé à l'aveugle car il y aura de nouvelles négociations sur les retraites en 2018. Je connais des infirmières de 30 ans qui ont préféré la catégorie B, ce que le gouvernement considérerait comme une branche morte. Cela prouve qu'il y a un mal-être à l'hôpital.»

Stress, concentration, pénibilité physique, travail de nuit, invalidité et mortalité précoce sont autant de critères à l'origine de la [loi Fillon](#) [2] de 2003 qui

a entériné la reconnaissance de la pénibilité de la profession. Et c'est, entre autres, cette même reconnaissance – qui se traduit dans le calcul des retraites par une année de bonification par décennie cotisée – que le gouvernement Fillon a troqué contre une revalorisation salariale.

Thierry Amouroux explique :

“La remise en cause de la pénibilité de la profession a été très mal vécue. Cela revient à dire à des gens qui sont crevés que leur profession n'est plus pénible du jour au lendemain.”

### Le choix du libéral plutôt que de l'hôpital

Une des raisons de la réforme (outre [la promesse faite en 2007](#) [3] par Nicolas Sarkozy) était le maintien en activité du personnel pour faire face à la pénurie de bras qui se profile dans les hôpitaux publics. Un tiers des infirmiers des hôpitaux a en effet plus de 50 ans et le ministère table sur un [départ à la retraite](#) [4] sur deux d'ici 2015.

La relève sera-t-elle assurée ? “Il y a beaucoup de turn-over chez les jeunes. On en voit de moins en moins qui envisagent de faire carrière à l'hôpital” raconte Anne-Marie, 59 ans, infirmière dans un hôpital d'Avignon.

Sabrina, 24 ans, aux urgences depuis trois ans et demi, connaît les sous-effectifs, les journées avec plus de 150 malades et le stress, “pas forcément négatif” :

“On a énormément, énormément de travail. Il y a des jours où on l'on passe d'un patient à l'autre, sans s'arrêter. En dix minutes tu l'accueilles, tu lui demandes s'il a des antécédents, tu le déshabilles, tu le piques. Et quand t'as fini ta journée, tu n'est pas contente.

Mais à côté de cela, j'adore mon métier, je suis très épanouie.”

---

## Les infirmiers préfèrent gagner moins et travailler moins

---

Et c'est pour cette raison qu'elle reste à l'hôpital public, à la différence de nombre de ses camarades de promotion qui se sont tournés vers le libéral peu de temps après la sortie d'école.

A raison de 12 heures par jour, Sabrina alterne les semaines de 36 heures et de 48 heures et se repose une semaine tous les mois et demi, pour 1 600 euros par mois. En libéral, elle gagnerait "le double".

L'hôpital, c'est dur, mais les infirmiers sont prévenus. En témoigne Laure, 40 ans, en première année de formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle :

"Un jour, la responsable de notre promotion nous a dit : 'Il faut que je vous prévienne quand même, il y a des infirmières qui font un burn out au bout de dix ans. Dans ce cas, il faut mieux s'arrêter.'"

*Photo : le service de médecine nucléaire du CHU de Nice, en décembre 2010 (Patrick Tourneboeuf/Tendance Floue).*

### Liens

[1] [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) | <http://bit.ly/g9J9vX>

[2] [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org) | Loi Fillon (retraites) - Wikipédia | <http://bit.ly/ekmeFO>

[3] [europe1.fr](http://europe1.fr) | <http://bit.ly/ge9C7x>

[4] [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) | <http://bit.ly/g9J9vX>